



Commission régionale
sur les ressources naturelles
et le territoire

Estrie

**RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ
OPÉRATIONNEL 2013-2018**

Présenté au
Ministère des Ressources naturelles
et à la
Table de Gestion intégrée des ressources et du territoire de l'Estrie

JANVIER 2013

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	OBJECTIFS DE LA CONSULTATION	2
3.	DESCRIPTIF DU DÉROULEMENT	2
3.1.	Invitations et avis dans les médias	2
3.2.	Accès aux documents du PAFI-O	3
3.3.	Séance d'information publique	3
3.4.	Modalités d'envoi des commentaires	3
4.	SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS.....	4
4.1.	Commentaires émis lors de la séance d'information publique du 15 novembre 2012	4
4.2.	Commentaires reçus par courriel.....	5
4.3.	Commentaires émis lors de la consultation physique des documents du PAFI-O 2013-2018.....	5
4.4.	Commentaires émis dans le site Internet du MRN	6
4.5.	Résumé de l'ensemble des commentaires reçus	6
5.	PROCHAINES ÉTAPES	7
Annexe 1.	Avis public du MRN diffusé dans quatre médias écrits de l'Estrie	8
Annexe 2.	Registre des participants à la séance d'information du 15 novembre 2012.....	9
Annexe 3.	Ordre du jour de la séance d'information du 15 novembre 2012	11
Annexe 4.	Registre des personnes ayant consulté virtuellement (en ligne, dans le site du MRN) et physiquement les documents du PAFI-O 2013-2018	12

1. INTRODUCTION

En mars 2010, les députés de l'Assemblée nationale adoptaient la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (LADTF) (L.R.Q., chapitre A-18.1). Cette loi remplacera entièrement, le 1^{er} avril 2013, l'actuelle *Loi sur les forêts*. Elle apporte des changements importants dans les rôles et responsabilités liés à la planification forestière, dont certains, pour des raisons stratégiques, sont déjà en vigueur.

La nouvelle loi exige notamment que les nouveaux plans d'aménagement forestier intégré (PAFI), opérationnels et tactiques, soient soumis à une consultation de la population et des parties intéressées. Cette consultation est organisée et menée par les organismes régionaux responsables de la mise en place des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT).

Le ministère des Ressources naturelles (MRN), en collaboration avec la Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ), par l'entremise de sa CRRNT, a invité la population, du 15 novembre au 10 décembre 2012, à consulter le PAFI-O 2013-2018 de l'unité d'aménagement (UA) 051-51. Ce plan préparé, par le MRN, comporte principalement la localisation des secteurs d'intervention potentiels, des infrastructures (à construire ou à entretenir) et des mesures d'harmonisation ainsi que le type de traitement prévu.

Cette planification forestière est réalisée en collaboration avec la Table de GIRT à laquelle siègent plusieurs intervenants régionaux. La Table de GIRT collabore avec le MRN à l'établissement de la stratégie d'aménagement forestier pour la période de 2013 à 2018 en élaborant des objectifs locaux d'aménagement forestier, en proposant différents scénarios d'opération forestière et en établissant des mesures d'harmonisation.

Finalement, conformément à la LADTF, la ministre des Ressources naturelles et de la Faune rend public un manuel de consultation du public sur les PAFI et les plans d'aménagement spéciaux¹. Ce document encadre et définit les obligations dictées par le MRN envers les CRÉ, sur la tenue et le rapport de consultation sur les PAFI.

¹ Manuel de consultation du public sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux, MRN, [En ligne], <http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/consultation/manuel-consul-plans.pdf>.

2. OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

La consultation du public sur les PAFI-O vise les objectifs suivants :

- favoriser une meilleure compréhension, de la part de la population, de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- répondre au désir de la population d'être informée et écoutée en plus de voir ses intérêts, ses valeurs et ses besoins pris en compte dans les décisions relatives à l'aménagement forestier;
- permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'y intégrer, lorsque cela est possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources et du territoire forestier;
- harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- permettre à la ministre de prendre les meilleures décisions possibles compte tenu des circonstances.

3. DESCRIPTIF DU DÉROULEMENT

Conformément au manuel de consultation, la période de consultation du public sur le PAFI-O, soit la période durant laquelle la population et les parties intéressées peuvent consulter le PAFI-O et émettre des commentaires, s'est échelonnée sur 25 jours consécutifs. Plus précisément, la consultation a débuté le 15 novembre 2012 et s'est terminée le 10 décembre 2012 (inclusivement). Les détails du déroulement de cette consultation sont décrits aux sections suivantes.

3.1. Invitations et avis dans les médias

Le MRN a publié un avis public (voir Annexe 1), entre le 7 et le 10 novembre 2012, dans les médias suivants : *La Tribune* (principal média régional estrien), *L'Écho de Frontenac* (MRC du Granit), le *Journal du Haut-Saint-François* (MRC du même nom) et *Les Actualités* (MRC des Sources). La CRRNT a transféré cet avis à l'ensemble des intervenants concernés par le territoire public (organismes ciblés). Cet envoi incluait les membres de la Table de GIRT. Au total, près de 60 organismes ont reçu directement cette invitation ciblée par courriel. Le MRN s'est chargé de l'envoi postal à l'ensemble des acériculteurs bénéficiant d'un bail d'exploitation acéricole en terres publiques dans la région.

3.2. Accès aux documents du PAFI-O

Les documents du PAFI-O 2013-2018 étaient accessibles physiquement aux bureaux du MRN à Sherbrooke et à Lac-Mégantic. La consultation des documents pouvait se faire sur rendez-vous, aux heures normales de travail. Au total, une personne a consulté physiquement les documents du PAFI-O 2013-2018 durant la période légale de 25 jours (voir Annexe 4).

Des cartes numériques exposant le PAFI-O ont été préparées par le MRN et mises en ligne dans son site Internet central. Le MRN a également structuré un questionnaire afin de permettre aux citoyens et aux intervenants d'émettre leurs commentaires. Au final, une personne a émis des commentaires sur le PAFI-O par le biais du site Internet du MRN (voir Annexe 4). Il est cependant impossible de connaître le nombre de personnes ayant consulté en ligne ces cartes. Finalement, un lien dans le site Internet de la CRÉ de l'Estrie redirigeait les visiteurs vers le site du MRN.

3.3. Séance d'information publique

Une séance d'information publique fut organisée au premier jour de la période de consultation, soit le 15 novembre 2012, à la salle de l'OTJ de Lac-Mégantic. L'ordre du jour est présenté à l'Annexe 3. La soirée fut animée par Marie-Claude Lambert, chef de l'Unité de gestion de l'Estrie du MRN. Jean-Paul Gendron, président de la Table de GIRT, commissaire de la CRRNT et président de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie, a prononcé le mot de bienvenue. Au total, 36 personnes ont participé à cette soirée (Annexe 2).

3.4. Modalités d'envoi des commentaires

Les intervenants et les citoyens pouvaient faire parvenir leurs commentaires, sur le PAFI-O, par quatre moyens différents :

- par le biais du site Internet du MRN;
- par le biais d'un envoi courriel à la CRRNT;
- verbalement, lors de la séance d'information publique (sans identification formelle);
- en personne lors de la consultation physique des cartes du PAFI-O aux bureaux du MRN.

À la fin de la période de consultation, un commentaire fut reçu par le biais du site Internet mis en ligne par le MRN. Cette page du site Internet du MRN fut consultée 53 fois durant la période de consultation du PAFI-O. Deux commentaires furent transmis par courriel. Un commentaire fut émis lors d'une consultation physique du PAFI-O, aux bureaux du MRN. Finalement, certains commentaires furent émis lors de la séance d'information du 15 novembre 2012, et intégrés à la prochaine section du présent document.

4. SYNTHÈSE DES COMMENTAIRES ÉMIS

Cette section résume les préoccupations ou les commentaires reçus, durant la période de consultation du public, et applicables au contexte du PAFI-O.

4.1. Commentaires émis lors de la séance d'information publique du 15 novembre 2012

Le registre des personnes présentes à cette soirée d'information est présenté à l'Annexe 2. Voici donc une synthèse des commentaires émis lors de cette séance d'information :

- Il a été proposé au MRN de fournir plus d'information cartographique, tant dans les cartes affichées à l'écran lors de la soirée que sur celles disponibles dans son site Internet. Il a notamment été recommandé d'ajouter les informations sur la nature des peuplements forestiers concernés par les chantiers du PAFI-O et sur la nature des bois récoltés. Sur les cartes présentées, la localisation des érablières sous exploitation acéricole a aussi été jugée incontournable par les personnes présentes. Aussi, certains ont évoqué le recours à un portail cartographique, par le biais du site de la CRÉ de l'Estrie, qui permettrait un affichage dynamique et plus complet.
- La protection des érablières sous exploitation acéricole a soulevé beaucoup de préoccupations. Parmi l'ensemble de ces préoccupations, un commentaire unanime est ressorti à l'effet d'assurer la protection des érablières sous exploitation en implantant des bandes de protection de 20 m lorsque des travaux d'aménagement forestier prévus sont adjacents à ces sites.
- Le réseau routier a fait l'objet de nombreuses discussions. Les acériculteurs présents ont demandé au MRN de définir une procédure afin d'attester que les chemins forestiers construits à leurs frais soient remis dans leur état initial une fois les travaux d'aménagement forestier terminés. Ils souhaitent que cette validation soit faite par une tierce partie.
- Toujours en lien avec le réseau routier, un commentaire a été émis sur la capacité de charge des petits rangs municipaux, qui donnent accès aux territoires publics de la région, mais qui n'ont pas été conçus pour supporter des charges aussi importantes que

celles typiques du transport de bois.

4.2. Commentaires reçus par courriel

Deux courriels de commentaires furent transmis à la CRRNT sur le PAFI-O 2013-2018 durant la période de consultation de 25 jours :

- Un citoyen de Hampden, se questionnait sur le bien-fondé des consultations publiques. En effet, habitant à proximité de chantiers prévus dans le PAFI-O 2013-2018, il a pu constater que certains des chemins forestiers soumis en consultations publiques étaient en fait déjà déboisés sur le terrain. Il a indiqué trouvé difficile de comprendre que les citoyens soient invités à une consultation alors que les décisions sont déjà prises.
- Une employée d'un organisme impliqué en forêt privée, déplorait que les informations, quant à la nature des peuplements forestiers visés par les chantiers en consultation publique, n'aient pas été fournies. Aussi, aucune information n'était disponible sur les chantiers déjà soumis au public lors de la précédente consultation de mai 2011. Elle est d'avis que le fait de ne pas présenter les projets de chantier dans leur contexte global, avec l'ensemble de l'information, pourrait contribuer à dénaturer le concept même de la gestion intégrée des ressources.

4.3. Commentaires émis lors de la consultation physique des documents du PAFI-O 2013-2018

Comme il est décrit à l'Annexe 4, une personne s'est rendue physiquement aux endroits prévus, durant la période de consultation du 15 novembre au 10 décembre 2012, afin de consulter les documents du PAFI-O 2013-2018. Cette rencontre eut lieu au bureau du MRN à Lac-Mégantic. Les commentaires émis furent les suivants :

- Assurer la remise en état des chemins forestiers, construits aux frais des acériculteurs, après les travaux forestiers.
- Assurer la protection des érablières sous exploitation, qui sont adjacentes à des coupes de régénération prévues, notamment du côté des vents dominants (éviter le chablis par effet de bordure).

4.4. Commentaires émis dans le site Internet du MRN

Comme mentionné, un seul commentaire fut soumis par le biais du site Internet du MRN. Ce commentaire est venu d'une employée d'un organisme impliqué en forêt privée (voir Annexe 4), concernant les chemins forestiers soumis en consultation publique.

Elle a soulevé le fait que l'emprise de plusieurs de ces chemins avait déjà fait l'objet de déboisement. Dans certains cas, il semble que l'information lui ayant été fournie indique que la mise en forme du chemin avait été faite. La personne déplore que le processus de consultation ait porté sur des travaux qui, de toute évidence, ne pouvaient donc être réellement remis en question. Par souci de transparence, elle est d'avis qu'il aurait été essentiel d'informer les gens de cette situation, en vue de sauvegarder la crédibilité du processus de consultation lui-même.

4.5. Résumé de l'ensemble des commentaires reçus

Voici donc un résumé des différents commentaires, applicables au PAFI-O, qui furent reçus dans le cadre de cette consultation publique.

- 1- Fournir des informations cartographiques additionnelles sur les cartes présentées lors de la consultation publique (carte écoforestière, érablières sous exploitation acéricole, etc.).
- 2- Assurer la protection des érablières sous exploitation acéricole lorsque des travaux d'aménagement forestier sont prévus à proximité (éviter notamment les effets de bordure menant à des cas de chablis).
- 3- Assurer la remise en état, des chemins forestiers existants, à la suite des travaux forestiers.
- 4- Évaluer les risques de dommages, sur les chemins municipaux, dus au transport de bois.
- 5- Clarifier l'approche de soumettre en consultation publique des chemins forestiers déjà déboisés ou mis en forme, afin de ne pas dénaturer le processus, transparent et objectif, que sous-tend une consultation publique.

5. PROCHAINES ÉTAPES

De façon exceptionnelle, cette consultation a porté sur des chantiers où les mesures d'harmonisation, convenues à la Table de GIRT, ne sont pas finalisées. La version finale du PAFI-O devra donc être entérinée à la Table de GIRT, en tenant compte des préoccupations déjà soulevées par ses membres. Ces mesures d'harmonisation à venir seront alors soumises ultérieurement en consultation publique.

En plus de ces préoccupations, la Table verra à se pencher également sur des propositions de solutions pour les commentaires émis dans le cadre de la consultation publique sur le PAFI-O. Cette approche est conforme à l'entente signée entre le MRN et la CRÉ de l'Estrie. Dans cette entente, la CRÉ y est responsable de définir un processus permettant d'assurer le suivi et le traitement des commentaires recueillis lors de la consultation publique sur les PAFI.

Dans cette optique, la CRÉ mandate la Table de GIRT à proposer des solutions aux commentaires reçus en consultation publique. Ces travaux d'harmonisation des usages auront lieu à l'hiver 2013, dans le cadre des travaux normaux de la Table de GIRT, au même titre que le traitement des préoccupations des membres de la Table, tel qu'expliqué au paragraphe précédent.

Annexe 1. Avis public du MRN diffusé dans quatre médias écrits de l'Estrie

Avis public

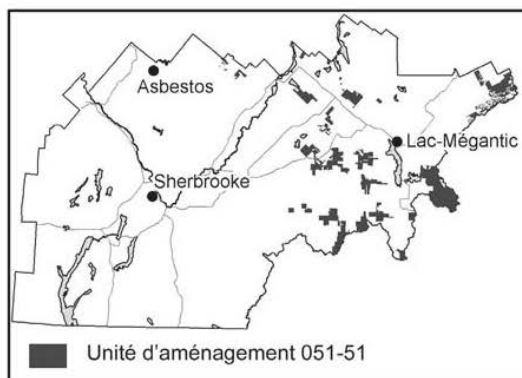
Ministère des Ressources naturelles
Conférence régionale des élus de l'Estrie

VOTRE OPINION COMPTE !

LA GESTION DES FORÊTS PUBLIQUES DE L'ESTRIE

**PRÉSENTATION DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ TACTIQUE ET
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL DE L'UNITÉ
D'AMÉNAGEMENT 051-51.**

Vous êtes invité à consulter le **plan d'aménagement forestier intégré tactique** et le **plan d'aménagement forestier intégré opérationnel** pour le territoire public de l'Estrie.



Le **plan d'aménagement forestier intégré tactique** est préparé par le ministère des Ressources naturelles (MRN). Il comporte les principales infrastructures et chemins à construire ou à maintenir, les stratégies d'aménagement forestier, les niveaux d'intervention et les possibilités forestières, les ententes d'harmonisation, s'il y a lieu, les valeurs, objectifs, indicateurs et cibles, ainsi que les aires d'intensification de la production ligneuse. Il présente, le cas échéant, les différentes normes du Règlement sur l'aménagement durable des forêts imposées en vertu de l'article 40 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. La **période de consultation sur le plan tactique** se tient du 15 novembre au 21 décembre 2012 et du 3 au 10 janvier 2013.

Le **plan d'aménagement forestier intégré opérationnel** est préparé par le MRN. Il comporte les secteurs d'intervention potentiels, la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer, ainsi que les mesures d'harmonisation. La **période de consultation sur le plan opérationnel** se tient du 15 novembre au 10 décembre 2012.

Le Ministère en collaboration avec la Conférence régionale des élus de l'Estrie tiendra une **rencontre d'information** où un représentant du Ministère y présentera les plans et répondra aux questions du public. Cette rencontre aura lieu le jeudi 15 novembre à 19 h à l'endroit suivant :

**Salle de l'OTJ de Lac-Mégantic
3293, rue Victoria, Lac-Mégantic (Québec) G6B 1R8**

Vous pourrez consulter le plan d'aménagement forestier intégré tactique et le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel de l'unité d'aménagement 051-51 :

Sur Internet au www.mrn.gouv.qc.ca/forets/consultation/consultation-amenagement.jsp

- **Aux bureaux de la direction générale en région** où le personnel forestier sera disponible pour expliquer les divers éléments du plan :

200, rue Belvédère Nord, bureau 1.05, **Sherbrooke** (Québec) J1H 4A9

Sur rendez-vous seulement au 819 820-3176

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30

3804, rue Laval, **Lac-Mégantic** (Québec) G6B 1H4

Sur rendez-vous seulement au 819 583-1141

Du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

IMPORTANT : Pour formuler un commentaire ou discuter d'un point particulier du plan, vous devrez le faire par écrit, en précisant vos préoccupations, au plus tard le 10 décembre 2012 pour le **plan opérationnel**, et le 10 janvier 2013 pour le **plan tactique**.

Annexe 2. Registre des participants à la séance d'information du 15 novembre 2012

Prénom	Nom	Organisme représenté
Frédéric	B. Poulin	MRN
Marc	Beaubien	Aménagement forestier et agricole coopératif des Appalaches
Mario	Beaulieu	Citoyen et propriétaire forestier
Lise	Beauséjour	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Émery	Bélanger	UPA de l'Estrie
André	Blais	Sentiers frontaliers
Roger	Carrier	Acériculteur en terres publiques
Marc-André	Doyle	Produits acériques D.D.P. et Association des détenteurs de permis acériques
Réjean	Doyon	Érablière Réjean Doyon et fils inc.
Pierre	Giguère	UPA de la Beauce
Pierre	Giroux	MRN
Jean-Louis	Gobeil	Municipalité de Notre-Dame-des-Bois
Nathalie	Gobeil	CRÉ de l'Estrie
Roch	Grenier	Billots Sélect Mégantic inc.
Pierrot	Jolin	Acériculteur en terres publiques
Marie-Claude	Lambert	MRN
Donald	Lapierre	Acériculteur en terres publiques
Jean-Luc	Lapointe	Citoyen de Saint-Romain
Jacques	Lessard	MRC du Haut-Saint-François
François	Martel	Services forestiers François Martel inc.

Marie-Josée	Martel	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
Martin	Mercier	Érablière Marny
Alain	Michaud	MRN
Francine	Moisan	Groupe forestier de Beauce-Sud
Robert	Myre	CLD du Haut-Saint-François
Luc	Pépin	9011-7168 inc. (acériculteur en terres publiques)
François	Périnet	Les Sucres Gosford inc
Clermont	Perron	ZEC Louise-Gosford
Rémi	Phillipin	Érablière Roy-Phillipe
Vincent	Poisson	ProForêt Consultants inc.
Claude	Poulin	Acériculteur en terres publiques
Pierre	Richard	Comité de développement de Saint-Romain
Sylvain	Roy	MRN
Dany	Senay	CRÉ de l'Estrie
Denis	Toulouse	ProForêt Consultants inc.
Marc-André	Vallières	Citoyen de Notre-Dame-des-Bois

Annexe 3. Ordre du jour de la séance d'information du 15 novembre 2012

Séance d'information sur le Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T) et sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) de l'unité d'aménagement 051-51	
Jeudi 15 novembre 2012 à 19 h Salle de l'OTJ, située au 3293, rue Victoria à Lac-Mégantic	
18 h 30	Accueil des participants
19 h	Mot de bienvenue • M. Jean-Paul Gendron, président de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)
19 h 5	Mise en contexte et objectifs de la séance • M^{me} Marie-Claude Lambert, directrice des opérations intégrées, ministère des Ressources naturelles
19 h 15	Présentation du Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T) et période d'échanges • Analystes du ministère des Ressources naturelles
19 h 55	Présentation du Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) et période d'échanges • Analystes du ministère des Ressources naturelles
21 h 15	Prochaines étapes • M. Frédéric B. Poulin, coordonnateur PAFI, ministère des Ressources naturelles
21 h 25	Clôture de la rencontre • M. Jean-Paul Gendron, président de la Table de GIRT

**Annexe 4. Registre des personnes ayant consulté virtuellement (en ligne, dans le site du MRN)
et physiquement les documents du PAFI-O 2013-2018**

nom	prénom	organisme	lieu de consultation	description	communication	présent à la séance d'information
Patry	Stéphane	Érablière Lapierre Inc.	Bureau du MRN Lac-Mégantic	Acériculteur	Avis public	Non
Beauséjour	Lise	Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie	Internet	Mise en valeur de la forêt privée	Invitation ciblée par la CRRNT de l'Estrie	Oui